



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT  
DESCRIPTION DE CONSULTATION/CONTRAT DE SERVICES**

**I. Information sur la consultation/contrat de service**

**Titre: Consultant National Juriste en Évaluation de l'Effet :**

***« Amélioration des capacités nationales et locales de prévention et de gestion des risques liées aux catastrophes de gestion durable de l'environnement en vue de protéger les écosystèmes et les populations pauvres et vulnérables ».***

Consultant Juriste

Type de contrat: SSATA

Projet: CPD

Unité: Programme

Durée initiale: 18 jours ouvrables

Superviseur: Jean Kabahizi

G  
r  
a  
d  
e  
  
p  
r  
o  
p  
o  
s  
é  
  
é  
q  
u  
i  
v  
a  
l  
e  
n  
t  
  
à  
\*  
:  
  
G  
r  
a  
d  
e  
  
c  
l  
a  
s  
s  
i  
f  
i  
é  
  
é

\* Se référer aux barèmes des SSA nationaux et internationaux ci-joints

\*\* A déterminer par les Ressources Humaines sur la base des barèmes appropriés

q  
u  
i  
v  
a  
l  
e  
n  
t  
à  
\*  
\*  
:  
O  
l  
a  
s  
s  
i  
f  
i  
c  
a  
t  
i  
o  
n  
i  
n  
i  
t  
i  
e  
e  
p  
a  
r  
:  
O  
l  
a  
s  
s  
i  
f  
i  
c  
a  
t  
i  
o  
n

## II. Contexte

Depuis son indépendance, le Burundi a été miné par une succession de crises socio politiques violentes qui ont mis à mal la cohésion nationale et hypothéqué son développement économique et social. Un déficit de gouvernance combiné à un système d'exclusion politique et sociale a engendré des affrontements et des massacres à caractère ethnique. Ceci a culminé par la guerre civile de 1993 qui a eu des effets désastreux sur sa population et son tissu social.

En 2001, le Burundi s'est engagé dans un processus de recherche de la paix et de reconstruction des institutions nationales. Ce processus, marqué par l'Accord d'Arusha de 2000 et l'Accord Global de cessez-le-feu de 2003 avec le CNDD-FDD, qui constituent les fondations du processus de paix et portent les principes sous-jacents d'un ordre politique, social et économique post conflit, a permis de mettre fin au conflit armé et de mettre en place des institutions démocratiquement élues en 2005. D'importantes étapes ont été franchies vers la reconquête de la paix complétées par l'Accord de cessez-le-feu de 2006 avec le Palipehutu-FNL et de sa mise en application qui a culminé en début 2009 par la transformation de ce dernier mouvement armé en un parti politique FNL et l'entrée de ses responsables dans les institutions du pays et la démobilisation du reste des combattants ,

Les priorités du Gouvernement du Burundi ont été développées dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté - CSLP (2007-2010) à travers un large processus consultatif, qui, constitue un cadre de référence global qui va guider les efforts de consolidation de la paix et assurer des liens appropriés avec le développement à long terme.

Un Cadre stratégique de Consolidation de la Paix CSCP 2007-2008 a été élaboré par le Gouvernement du Burundi avec l'appui des Nations Unies. Un plan prioritaire de consolidation de la paix a servi de base à une allocation de 35 millions de Dollars des EU par le Secrétaire Général des Nations Unies, tirés sur le Fonds fiduciaire multi-donateur pour la consolidation de la paix (PBF).

Des progrès significatifs ont également été enregistrés au niveau de la promotion de l'égalité des sexes où des dispositions constitutionnelles prévoyant des quota dans certaines institutions clés comme le Parlement, le Gouvernement. Des efforts doivent encore se poursuivre dans les institutions de gouvernance locale, l'administration publique, le secteur privé et d'autres secteurs de la vie nationale. Le corpus juridique contient quelques dispositions discriminatoires à l'égard de la femme et le phénomène de la violence contre les femmes prend de plus en plus d'ampleur.

Malgré des progrès notables, le pays reste confronté à un certain nombre de défis internes qui constituent des menaces sérieuses pour la stabilité, la paix et la croissance. Les retards dans la mise en œuvre de certaines réformes institutionnelles dont l'achèvement du processus de réforme des corps de défense et de sécurité, le désarmement de la population civile, le fonctionnement efficace des institutions nationales dont le conseil national de sécurité, l'Ombudsman, la lutte contre l'impunité et la corruption, l'établissement d'un Etat de droit.

Ainsi, le PNUD veut apprécier de manière substantielle sa contribution dans la réalisation de l'objectif de consolidation de la paix à travers l'exécution des projets des programmes développés dans ces secteurs.

L'évaluation couvrira tous les effets et les résultats recherchés dans la réalisation du Programme Pays 2005-2009 :

**Paix et Gouvernance** qui vise le renforcement des institutions de gouvernance démocratique en vue d'une jouissance équitable des dividendes de paix par toute la population burundaise;

**Droits de l'Homme et Justice** qui vise un appui aux institutions nationales et locales, la société civile et les communautés afin de protéger les droits de l'homme, assurer un système de justice efficace, équitable et transparent, en vue d'avancées significatives vers la réconciliation et la lutte contre l'impunité ;

**Réforme du secteur de Sécurité et Armes Légères** qui vise à faire avancer la transformation du secteur de sécurité et outiller les forces de défenses et sécurité en vue de garantir la sécurité du citoyen dans ses biens dans le respect des règles républicaines et la réduction de la violence armée à travers le contrôle des armes à feu ;

**La Planification stratégique et la coordination de l'aide** qui vise l'amélioration des capacités du Gouvernement de planification stratégique, de gestion et de coordination de l'aide et de promotion de la croissance et du secteur privé en vue de la réalisation des OMD

**Le Relèvement communautaire et la réintégration** qui vise l'amélioration de la cohésion sociale et des moyens d'existences des communautés affectées par la crise à travers les activités de réintégration socio économique des ex combattants, des rapatriés, des déplacés, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, des victimes des mines et autres personnes vulnérables en particulier les jeunes, les enfants, les veuves et autres.

**L'environnement et la prévention et la gestion des catastrophes naturelles** qui vise le renforcement des capacités nationales et locales de gestions des risques liées aux catastrophes naturelles et de gestion durable de l'environnement en vue de la protection des écosystèmes et des populations particulièrement les pauvres et les vulnérables.

### III. Tâches et responsabilités

Sous direction du DPA/P, la supervision générale d'un comité de suivi, sous la coordination du consultant chef de mission et en étroite consultation avec les autres consultants de l'équipe, le consultant aura comme tâches la conduite de l'évaluation de l'effet : **Amélioration des capacités nationales et locales de prévention et de gestion des risques liées aux catastrophes de gestion durable de l'environnement en vue de protéger les écosystèmes et les populations pauvres et vulnérables.**

Les objectifs principaux de l'évaluation consistent à:

- a) Apprécier le niveau global des performances du programme en rapport avec l'effet et le secteur de la paix et de la gouvernance, en déterminer les forces, les faiblesses, les opportunités et les risques qui ont affecté sa mise en œuvre ; tirer les conclusions qui s'imposent et faire des recommandations appropriées en vue de la réalisation optimale des résultats escomptés;
- b) Dégager les implications des nouveaux développements nationaux et au sein du Système des Nations Unies (Résolution 1858 du Conseil de Sécurité) sur le programme du PNUD et faire des recommandations à intégrer dans le nouveau Programme Pays ;
- c) Dégager les leçons tirées et faire des propositions de prise en compte effectif de la paix

et de la gouvernance dans le Plan d'Action du Programme pays (CPAP 2010-2014) dans le contexte d'intégration du SNU.

Pour ce faire, l'examen devra permettre notamment :

- d'établir si les effets recherchés à travers le Programme Pays ainsi que le contenu des interventions sont cohérents et restent pertinents au regard du contexte national et priorités assignées au BINUB en général et au PNUD en particulier ;
- d'analyser le degré de progrès vers les effets au niveau micro, meso et macro
- d'analyser les facteurs sous-jacents qui sont hors du contrôle et/ou influence du PNUD (menaces et opportunités)
- d'analyser la dimension stratégique des interventions du PNUD, la pertinence des effets et de leurs indicateurs
- d'apprécier le degré de crédibilité, le lien de cause à effet entre les interventions du PNUD et le changement de l'effet. Est-ce que les produits identifiés et mis en œuvre sont ceux qui paraissent le plus à même de contribuer à cet effet ?
- d'analyser réellement l'avantage comparatif du PNUD, ses forces et ses faiblesses dans les domaines d'intervention
- d'identifier les contraintes et les opportunités qui ont favorisé ou non l'obtention des résultats ;
- de porter un regard sur la méthodologie de mise en œuvre, les arrangements de gestion et autres modalités de mise en œuvre afin d'apprécier l'efficacité et l'efficacé dans la mise en œuvre des actions et faire des recommandations pour le prochain programme ;
- d'apprécier l'étendue, la pertinence et l'efficacité des partenariats établis, les rôles joués par les uns et les autres, au regard de leurs obligations et d'analyser les principaux facteurs qui en ont favorisé ou freiné la portée et l'impact ;
- d'analyser les capacités internes du PNUD à jouer le rôle qui est le sien dans l'appui aux programmes intégrés et projets connexes dans le contexte d'intégration (BINUB);
- d'apprécier la capacité institutionnelle et organisationnelle du bureau du PNUD Burundi à appuyer de manière efficace et efficiente la mise en œuvre du programme ;
- de dégager les leçons et perspectives qui résultent des analyses et constats sur les points précités et de formuler des propositions quant aux changements, adaptations/ajustements ou aux ciblés à opérer en terme de contenu du programme et/ou de modalités et pratiques de gestion du programme ;
- Faire des propositions de priorités d'ajustement des interventions futures du PNUD dans le contexte d'intégration et/ou d'une éventuelle redéfinition du mandat du BINUB.

Au-delà de ces questions centrales, l'évaluation abordera les questions suivantes :

- Les, modalités d'exécution, les stratégies d'intervention et leur pertinence pour l'atteinte des objectifs de développement
- L'appropriation nationale et le renforcement des capacités pour le développement
- La participation des bénéficiaires et institutions nationales
- La prise en compte de la dimension genre dans toutes les interventions
- La perception des bénéficiaires sur l'incidence de l'assistance du PNUD
- Les aspects de gestion, et de mise en œuvre et leur impact sur l'atteinte des résultats
- Suivi des résultats de l'évaluation en termes d'input pour la conception du nouveau Programme Pays et proposition de reformulation d'effets, produits et/ou indicateurs.

L'évaluation portera spécifiquement sur les points suivants :

**La pertinence de l'effet du programme:** Analyser et tirer des conclusions et recommandations qui renseignent si l'effet recherché ainsi que les programmes et projets y associés étaient et/ou restent pertinents, appropriés et stratégiques, au regard du contexte et des priorités nationales, des Nations Unies en général et du PNUD en particulier ;

**L'efficacité et l'efficacé:** Analyser et tirer des conclusions sur la performance de l'intervention

des Nations Unies et du PNUD, si les résultats et les activités ont été réalisés en respectant leur planification, les délais impartis et l'allocation judicieuse des ressources et faire des recommandations appropriées ;

**Contexte national :** Analyser les changements majeurs intervenus dans l'environnement national du secteur de la paix et de la gouvernance qui auraient affecté positivement ou négativement les conditions de mise en œuvre des opérations ou qui pourraient mettre en cause la pertinence et le bien fondé de certaines activités du programme ;

**Partenariat : De manière spécifique, l'évaluation devra se pencher sur les points suivants :** L'efficacité de l'approche de partenariat et le type de partenariat établis (politiques, techniques, financiers, partage de connaissance, etc.) et son importance stratégique pour l'atteinte de l'effet et les synergies créées; et

Évaluer le niveau des partenariats ainsi que les nouveaux développements au niveau des programmes des partenaires qui pourraient avoir d'éventuelles conséquences sur la pertinence des partenariats qui ont été noués et qui amèneraient le BINUB et le PNUD à ajuster leur stratégie de partenariat, ainsi que les indicateurs permettant de pouvoir mieux évaluer des partenariats potentiels avenir

**La durabilité :** Analyser et tirer des conclusions sur la manière dont les résultats déjà atteints ainsi que les modalités de mise en œuvre des programmes et projets augurent de leur durabilité ;

**La capitalisation sur les résultats atteints :** Sur base du niveau actuel des résultats des programmes et projets, et des résultats attendus, faire des recommandations sur la démarche de mise en œuvre la plus appropriée pour avancer vers ces résultats ;

**La gestion du programme :** Analyses les modalités de mobilisation, d'allocation des ressources, de mise à disposition et d'exécution des ressources aussi bien financières, humaines que matérielles ; la qualité et l'efficacité de la gestion financière du programme et son suivi, le niveau des dépenses par rapport aux résultats réalisées ; le respect des différents mécanismes et outils de suivi de la mise en œuvre du programme notamment la production des rapports périodiques d'avancement ainsi que la tenue des réunions statutaires de suivi des programmes.

#### IV. Impact des résultats sur le fonctionnement du projet/programme

- Une meilleure définition du contenu de l'axe Relèvement Communautaire et Réintégration axée sur la prévention et gestion des risques liées aux catastrophes et la gestion durable de l'environnement qui tient compte des leçons tirées du programme en cours ;
- Des recommandations sur comment capitaliser sur les acquis des programmes et projets du cycle en cours dans le domaine de la prévention et gestion des risques liées aux catastrophes, et la gestion durable de l'environnement;
- Des recommandations et propositions concrètes de résultats et les indicateurs clés pour les composantes de l'axe Relèvement Communautaire et Réintégration du CPD 2010-2014,
- Des recommandations sur l'organisation et la gestion interne du PNUD en matière de la prévention et gestion des risques liées aux catastrophes, et la gestion durable de l'environnement dans le contexte de l'intégration du système des Nations Unies
- recommandations sur la meilleure approche d'intégration de thématiques transversales (Genre, VIH/SIDA, droits de l'homme, Renforcement des Capacités, Solutions sud-sud,..) dans les programmes et projets

#### V. Compétences

-Avoir une expertise confirmée dans le domaine de la prévention et gestion des risques liées aux catastrophes, et la gestion durable de l'environnement, et une maîtrise des approches de travail dans le contexte post conflit et de consolidation de la paix ;

-Avoir une bonne connaissance et maîtrise des enjeux et défis environnementaux, de prévention et gestion des risques liées aux catastrophes, de stabilisation communautaire et du relèvement des pays en post conflit ;

-Avoir des capacités d'analyse, de synthèse, de travailler en équipes multidisciplinaires, d'adaptation à un environnement changeant et d'entretenir de bons rapports interpersonnels ;

-Avoir des aptitudes à travailler en équipe dans un environnement post conflit multiculturel et multi ethnique avec la sensibilité et le respect de la diversité ;

-Etre d'une intégrité intellectuelle, d'une indépendance, d'une impartialité et d'une moralité irréprochables ;

-Démontrer la capacité à développer de fournir un appui organisationnelle et institutionnelle aux organisations de divers horizons

## VI. Qualifications/Expériences

Education:	Diplôme de Ddeuxième ou tTroisième Ccycle en Eenvironnement, Ggéographie ou tout autre diplôme équivalent
Expérience:	-Une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de la prévention et gestion des risques liées aux catastrophes et la gestion durable de l'environnement - Avoir une bonne connaissance des approches d'intervention dans le contexte post conflit - Maîtriser certains logiciels courants dont MS Word, MS power point etc.
Langues:	Maîtrise parfaite du Français et bonnes connaissance de l'Anglais

## VII. Signature – Certification

Titulaire (signera après la signature du contrat)		
Nom	Signature	Date
Chargé de programme		
Jean Kabahizi Point focal évaluation	Signature	Date
Directeur Pays Adjoint/Programme		
Mme Aissata DE	Signature	Date

## VII. Présentation des Offres

Les dossiers de candidatures composés d'une lettre de motivation, d'un formulaire P.11, d'un curriculum vitae, des copies de diplômes certifiées conformes à l'original et des attestations de services ou preuves de consultances pertinentes seront déposés sous pli fermé portant la mention « **Consultant National Juriste en Evaluation de l'Effet** » au siège de la représentation du PNUD, Green building 4470 Chaussée du Peuple Murundi au plus tard le Vendredi 07 Aout 2009 à 12H00.

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**